
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/95/ 197 /PRG/SGG
NOMMANT LA COORDINATRICE REGIONALE
DE LA PROMOTION FEMININE ET DE
L'ENFANCE AU NIVEAU DU GOUVERNORAT DE
CONAKRY. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi fondamentale ;

VU Le Décret N° D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994, portant restructuration
du Gouvernement de la République de Guinée ;

VU Le Décret N° D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994, portant composition
partielle du Gouvernement, complété par le Décret N° D/94/079/PRG/SGG
du 26 août 1994 ;

D E C R E T E

Article 1er/- Madame AISSATA CAMARA, Professeur précédemment Chef de
Section Formation et Alphabétisation au Service National d'Alphabétisation
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Profession-
nelle est nommée Coordinatrice Régionale de la Promotion Féminine et de
l'Enfance au niveau du Gouvernorat de Conakry en remplacement de Madame
BOUNTOURABY CONTE, mutée.

Article 2/- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République. -

Conakry, le 04 JUILLET...1995



GENERAL LANSANA CONTE